

Bienvenue aux entrants 2014...

Ce bulletin spécial entrants a pour but de donner des informations utiles aux nouveaux arrivants dans l'Académie.

Les adresses, les téléphones, les éléments essentiels de l'Académie, mais aussi la tendance du mouvement intra.

Ce mouvement 2014 sera-t-il enfin « assoupli » et atteindra-t-il enfin un mouvement intra digne ce nom? Les éléments actuels en notre possession pourraient le permettre mais la méfiance est toujours de mise car le Rectorat de Nice sait « sortir » du chapeau des règles académiques inédites. Quoiqu'il en soit, ce mouvement nous présente plusieurs argumentaires nouveaux mais aussi identiques aux précédents mouvements

- L'académie de Nice doit rendre 11 postes d'enseignants et reçoit l'équivalent de 35 postes en heures supplémentaires... Combien pour l'EPS? Le calibrage poste n'étant pas encore connu
- Les stagiaires: les formes de stages avec leur nombre d'heure restent à déterminer: c'est l'inconnu pour les supports
- des mesures de cartes scolaires en collège devraient se dessiner (baisse démographique?)
- Un projet d'affectation envoyé par SMS a bel et bien disparu
- une situation des TZR qui reste critique malgré une légère amélioration des bonifications liés à la fonction mais toujours pas de stabilisation

La tâche de nos commissaires paritaires «spécialistes es mutations» restera bien difficile. Cependant, Le SNEP NICE, majoritaire pour représenter les personnels, est toujours le principal interlocuteur des instances administratives. N'hésitez pas à téléphoner pour avoir de l'aide et des conseils, connectez-vous sur notre site mis à jour régulièrement, pour y dénicher les informations indispensables

Souhaitons que chaque arrivant puisse trouver une réponse à ses questions et un poste qui corresponde à ses envies...

Et à bientôt avec nous pour la défense de l'EPS.

Phiou ROGGERONE, Responsable du pôle emploi SNEP NICE

Sommaire:

P1: Edito - Réunions Mut

P2: l'intra 2014

P3: l'académie en bref

P4: la profession et le SNEP

Sites utiles :

Rectorat de Nice :

www2.ac-nice.fr

Azurnet, site de l'Académie :

www.ac-nice.fr/eps/

Unss :

www.unss.org/

IUFM :

www.iufm.unice.fr

Staps :

www.unice.fr/ufrstaps/

Nos « spécialistes es mut »
Stéphanie SALOMON pour le 06,
Philippe ROGGERONE pour le 83
Votre correspondant académique pour les mutations est **Philippe ROGGERONE** .

Permanences :

Le jeudi de 14 h à 18 h au local SNEP,
264 boulevard de la Madeleine 06000 Nice.
04 93 86 19 52 et 06 63 33 46 55

Par mail aux adresses :

corpo@snepfsu.net (plus pour les mutations).

bureau@snepfsu-nice.net

REUNIONS « MUTATION INTRA »

Le VENDREDI 21 MARS 2014 :

- ♦ **A L'UFR STAPS DE NICE**
Route de Grenoble — NICE
de 16h à 19h

Le VENDREDI 28 MARS 2014 :

- ♦ **A L'UFR STAPS TOULON**
Université de TOULON LA GARDE
de 16h à 19h

Adressez nous le double de votre demande et vos coordonnées



Site Internet du SNEPNICE
<http://www.snepfsu-nice.net>

Intra 2014: Encore des incertitudes ou nettes améliorations?

Depuis 2003 plus de 84000 postes dans l'EN ont été fermés. La politique de casse du service public menée par Sarkozy est encore présente. Il est encore difficile d'en voir disparaître les effets (HSA, Journée de carence, Emplois précaires, etc..). Depuis 2006, nous avons du faire face à de nombreuses mesures de carte scolaire et ce malgré l'ouverture d'établissements neufs. Pour les rentrées 2012 et 2013, le Recteur, a du rendre l'équivalent de 113 puis 80 emplois temps pleins du second degré au ministère. ... Pour 2014, avec le changement présidentiel, le gouvernement met en place son annonce, à savoir le passage des stagiaires à 15h (au lieu de 20h) : mesure transitoire (avant le service à 10h). La conséquence est la récupération des postes ETP pour le mouvement. La mesure n'est pas significative mais devrait le devenir pour cette prochaine rentrée. L'engagement présidentiel de création de 60 000 postes sur la durée du quinquennat se mettrait-il en forme? . Quelle part pour notre discipline de ce « gâteau » là?



Beaucoup d'incertitudes malgré tout.

Le Comité Technique Académique qui s'est tenu en janvier a su faire des annonces surprenantes. Alors que le ministère a décidé le 19 décembre de retirer 11 emplois dans les collèges et lycées de l'académie de Nice, le rectorat a annoncé hier l'implantation de 53 emplois dans les établissements du second degré. Cette règle à calcul, malgré les explications de l'administration, est pour le moins surprenante. En tout état de cause, cela annonce malgré tout une rentrée délicate.

Les collèges sont mis à mal : avec en moyenne moins d'une dizaine d'élèves par établissement le rectorat prévoit la suppression de 63 emplois alors que les effectifs par classe ne cessent de croître depuis plusieurs années. Cette nouvelle amputation des moyens dans les collèges ne tient pas compte non plus des 325 collégiens supplémentaires que nous avons accueillis à la rentrée dernière sans aucun moyen supplémentaire. C'est une dégradation sans précédent pour les collèges de notre académie **Pour les lycées**, le rectorat envisage l'implantation d'une centaine d'emplois mais quoi de plus normal puisque nous avons eu 470 lycéens supplémentaires à accueillir sans moyen supplémentaire à la rentrée 2013 et que l'administration prévoit encore 946 élèves de plus pour celle de 2014 ? Le volume d'heures supplémentaires reste particulièrement élevé et, pour l'heure, ne prend pas en compte « l'octroi » par le ministre Peillon de 35 emplois en heures supplémentaires, ce que nous contestons.

Les dotations horaires pour la rentrée 2014, qui viennent d'être notifiées aux collèges et lycées de l'Académie de Nice, soulèvent les plus vives inquiétudes. Elles sont largement insuffisantes au regard de l'augmentation des effectifs. Le taux d'encadrement va continuer à se dégrader dans de nombreux établissements des deux départements, principalement en collège. Tout cela montre clairement qu'une nouvelle fois les conditions d'études de nos élèves et de travail des personnels vont à nouveau se dégrader. Comment alors assurer la relance de la démocratisation en panne pointée du doigt par la dernière enquête PISA ? Il est urgent que les établissements du second degré, les personnels et les élèves de notre académie obtiennent le rattrapage auquel ils ont droit, au moment où le volume d'heures supplémentaires reste particulièrement élevé et, pour l'heure, ne prend pas en compte « l'octroi » par le ministre Peillon de 35 emplois en heures supplémentaires, ce que nous contestons.

Inquiétudes pour les CTA et CTD à venir

Bien que nous ayons fait le forcing auprès des collègues, nous sommes inquiets car, comme souvent en situation de pénurie c'est toujours l'EPS qui trinque en premier. En sera-t-il de même cette année?. Les CT départementaux et académiques se tiendront dans la deuxième quinzaine de mars, et dès que nous le pourrons nous afficherons la liste des postes vacants sur notre site. A noter que les postes avec complément de service devraient être indiqués comme tel sur le SIAM

Les établissements APV, ECLAIR, Ambitions réussites

Etre affecté sur ces types d'établissement relève d'une démarche volontaire. En conséquence, aucun enseignant ne peut y être nommé s'il ne l'a pas expressément demandé. Seule la demande sur l'établissement APV est considéré. Les établissements sont répertoriés en ECLAIR ne sont considérés désormais que dans le dispositif de sortie (Plus de possibilité d'y entrer car plus de label). Seul Wallon La Seyne est ambition réussite. Qui relève d'un poste spécifique (SPEA)

Pour le 06:

- Collège Maurice JAUBERT à Nice (APV, ECLAIR)
- Collège Jules ROMAINS à Nice (APV, ECLAIR)
- Collège Louis NUCERA à Nice (APV, ECLAIR)
- Collège Pablo PICASSO à Vallauris (APV)

Pour le 83:

- Collège La Marquisanne à Toulon (APV,ECLAIR)
- Collège Henri WALLON à la Seyne Sur Mer (APV,ECLAIR, AR)
- Collège M. Genevoix à Toulon (APV,ECLAIR)

Ouverture du serveur et circulaire

L'ouverture du serveur est prévue du **17 mars au 3 avril 2014 à 8 heures du matin.**

La circulaire est consultable sur le site du SNEP NICE. Le rectorat met à disposition un guide pratique sur son site. La saisie des vœux se fait par SIAM accessible à l'adresse suivante: www.education.gouv.fr/iprof-siam . ATTENTION: la saisie se fait avec un code qui vous est personnel pensez à le noter pour ne pas l'oublier!!

Un nombre relativement important de communes n'ont sur leur territoire qu'un seul d'établissement, si bien que les vœux "ETB" et "COM" pourraient se confondre, il n'en est rien en ce qui concerne les bonifications à caractère familial qui ne s'appliquent que sur les vœux" larges".(COM, GEO; DEPT; ou ZRD)

Il y a tout lieu de penser que la demande pour le Var sera toujours aussi forte que les années précédentes et que certains d'entre vous seront touchés par la mesure d'extension; là encore la circulaire est très précise, ne faites pas d'erreurs : cela risque de vous coûter cher!!

La situation familiale et situations de handicap sont les priorités nationales dites « légales » et qui méritent votre attention particulière. Les demandes de temps partiels doivent être adressées aux chefs d'établissements aussitôt après votre affectation définitive. Nous vous rappelons que votre affectation n'est définitive qu'après la tenue de la **FPMA** qui se tiendra:

le Lundi 16 juin 2014 à 14h30

L'Académie de Nice en bref

Tu viens d'être nommé(e) dans l'Académie de Nice, sans doute après avoir séjourné quelques années dans le Nord. Ce court document a pour objectif de t'informer sur la région, les conditions professionnelles, le fonctionnement du SNEP dans l'Académie.

L'ACADEMIE DE NICE

Elle comprend **deux départements** :

- Les ALPES-MARITIMES (06), dont les principales agglomérations sont : NICE (préfecture), CANNES, GRASSE, ANTIBES, MENTON.
- Le VAR (83) avec TOULON (préfecture), DRAGUIGNAN, HYERES, FREJUS, ST RAPHAEL, BRIGNOLES.

Les villes sont essentiellement concentrées sur le littoral méditerranéen. L'arrière-pays est montagneux, vert, mais aussi rocaillieux. Le tourisme est la ressource principale de la région, et la population augmente terriblement pendant la saison estivale.

Les moyens de communication :

- 1 ligne principale SNCF reliant MARSEILLE-TOULON-NICE (TGV), Quatre secondaires une NICE-TENDE , une autre NICE- DIGNE (Train des pignes) et une CANNES-GRASSE. Pour le Var, une TOULON-HYERES
- 2 Aéroports situés à NICE (international), et à TOULON-HYERES (national)
- Des ferry en partance pour la Corse depuis NICE et TOULON
- l'Autoroute A8 (MARSEILLE-AIX-NICE), l'A50 (MARSEILLE-TOULON), et l'A57 (TOULON-NICE), sont les grands axes routiers

La vie sportive

De par la configuration géographique beaucoup d'activités de plein air sont praticables (Ski, randonnées, VTT, escalade, eaux vives, plongée, voile, tennis, golf, « farniente », etc...). Elles se pratiquent aussi dans des centres agréés (informations auprès de DRJS et aux Conseils généraux). Les autres activités traditionnelles sont bien sûr aussi représentées.

L'administration

Rectorat : 53, avenue Cap De Croix. 06100 NICE. Tel : 04 93.53.70.70
Inspection Académique : 53, avenue Cap de Croix. 06100 NICE. tel : 04.93.72.63.00
Rue Montebello. 83100 TOULON. tel : 04. 94.09.55.00



LES CONDITIONS PROFESSIONNELLES

L'inspection Pédagogique

C'est Mme MEYNARD, Mme RAYBAUD et Mr JULIEN (chargé de mission à mi-temps), IPR, qui gèrent l'EPS dans le domaine pédagogique. Mr DUTARD, IPR EPS et Doyen de l'inspection reste attentif aux questions liées à l'enseignement de l'EPS. Les IPR sont responsables de l'évaluation et de l'attribution des notes pédagogiques de tous les enseignants d'EPS. Depuis cette année, elles sont donc deux à temps complet ce qui devrait permettre de réduire les retards d'inspection.

Les établissements

Ils sont répartis en bassins qui sont tributaires des grandes agglomérations de l'Académie. Ceux du Var sont assez pauvres en installations sportives. Quelques uns sont classés en APV d'autres « ambition réussite », et en établissements ECLAIR

L'université

2 centres universitaires : Université de NICE-SOPHIA-ANTIPOLIS, Université de TOULON-LA GARDE. Un UFRSTAPS est en place à l'Université de NICE (261, Route de Grenoble. tel : 04 92.29.65.14), où les formations proposées vont de la préparation du CAPEPS, jusqu'à celle de maîtrises fondamentales ou professionnelles. (<http://www.unice.fr/ufrstaps/>)

L'UFRSTAPS s'est également implanté à TOULON (Master 1 et 2) : (<http://www.univ-tln.fr/>). L'IUFM est reparti en 4 centres : deux à Nice, un à Draguignan et un à la Seyne sur mer. Les formations PLC2 se font désormais que sur Nice . L'ESPE est en phase de mise en place et située en lieu et place de l'ancien IUFM Georges V à Nice.

L'UNSS

Serge MORIZOT est directeur régional. Deux directeurs départementaux sont sous son autorité (Manuel DUREUIL pour les AM, Guy DESPONT pour le Var). Près de 28 000 licenciés, issus de 250 AS, participent au sport scolaire, organisé par districts. Deux Assemblées générales se tiennent en début (Projet de district), et fin d'année (Bilan). Les sports collectifs , le badminton et désormais l'escalade sont les APS les plus représentées. En lycée des journées challenges sont organisées.

Les Emplois

Tu vas être nommé(e) sur un poste fixe : il faudra signer ton PV d'installation à la rentrée, mais nous te conseillons de prendre contact avec ton établissement rapidement en particulier en ce qui concerne les emplois du temps, les coordonnées sont accessibles sur azurnet.

Tu vas être Titulaire en zone de remplacement : (TZR) affecté dans une zone. Il convient au plus vite d'envoyer tes vœux préférentiels par courrier au Rectorat de Nice. À la mi-juillet tu connaîtras ton établissement de rattachement administratif (RAD) . Celui ci ne sera pas ton affectation. Tu pourras demander un affectation à l'année (AFA) ou une fonction en remplacement de courte durée (REP). Ces vœux ne sont qu'indicatifs et pour raisons de services et de barèmes, ceux-ci ne seront pas forcément suivis. L'affectation des TZR se tient vers le fin Aout (phase d'ajustement).

Depuis 2003 il n'y a que 2 zones par département dans le 06 (Rive droite et Rive gauche) et 4 dans le Var (Var ouest (Toulon et La Seyne) , Var est (Hyères et environ), var intérieur (Brignoles et Draguignan), var côtier (Fréjus St Raphaël)).

N'oubliez pas de nous adresser le double de votre demande et vos coordonnées

La Vie professionnelle et syndicale de l'Académie

LA VIE PROFESSIONNELLE

Depuis plusieurs années, les recteurs ont été mis sous pression afin de récupérer le maximum de postes, souvent en plus des tentatives de « gavage » des collègues avec des heures sup. Ce sont les forfaits UNSS et la coordination qui trinquent (rafle systématique des forfaits TZR), sans débat aucun, afin de faire face aux « besoins de suppressions » de postes d'enseignants dans le second degré. Dans le cadre des discussions ministérielles sur le métier d'enseignants, des engagements ont été pris par le ministre Peillon et un décret a été voté. Il s'agit maintenant de voir quelles seront les mises en œuvre dans notre académie. A ce jour, le rectorat de Nice n'a rien anticipé et l'inspection académique 06 continue même de supprimer des heures de coordination EPS !!

Dans notre académie le sport scolaire c'est :

- Plus de 28 000 élèves licenciés (73% en collège, 20% en lycée et 6,5 % en LP) et plus de 900 000 au plan national
 - 253 associations sportives
 - 1051 professeurs d'EPS animateurs
- 839 jeunes officiels formés

C'est aussi 38% de jeunes filles pratiquantes, près de 8000 en collège, 2000 en lycée et 450 en lycée professionnel, faisant en cela de l'UNSS la plus importante fédération sportive féminine.

LA VIE SYNDICALE

Le SNEP NICE est le syndicat représentatif (+ de 85 % aux dernières élections professionnelles) des professeurs d'EPS. Il compte environ 300 syndiqués. Il a désormais les 7 sièges de toutes les commissions paritaires. Il intervient aussi bien pour les révisions de note administrative, les promotions, les avancements, les mesures de carte scolaire (création et suppression de postes), les équipements, le mouvement. Il veille à l'application de la "règle du jeu" pour tous en fonction des textes, du barème.

Tous les trimestres au minimum, il publie un bulletin d'information, et participe à ceux de la FSU départementale, qui t'informent sur les événements de l'Académie ou des départements.

Depuis 10 ans il s'est doté d'un site sur le net à l'adresse suivante: <http://www.snepfsu-nice.net> et 2 adresses mail : bureau@snefsu-nice.net et corpo-nice@snefsu.net (plus pour les mutations et le corpo).

Le SNEP-NICE est composé d'un conseil académique qui se réunit une fois tous les deux mois. Pour des raisons de fonctionnement et de distance, les bureaux départementaux se réunissent plus fréquemment et organisent des AG ou des conseils départementaux ouverts à tous les adhérents. Des responsables de secteurs sont répartis dans toute l'Académie. Ces instances syndicales sont ouvertes et nous t'y accueillerons volontiers.

Alors avec toutes ces informations, nous te souhaitons la bienvenue et n'hésite pas à nous contacter pour tous problèmes relatifs à ton installation.



ORGANIGRAMME ACADEMIQUE		ORGANIGRAMME 06		ORGANIGRAMME 83	
SECRETARIAT ACADEMIQUE	Cathy Boissin Carline Heraud Florent Pons	SECRETAIRE 06 :	Pierre Marc Pillot Colas Mouton	SECRETAIRE 83 :	Gerard Permingeat Fabienne Raimbault Brigitte Rebout Amar Guendouz
Trésorière acad	Patricia Gianni			trésorière 83	Granet Valerie
CTA	Cathy Boissin	CTD	Pierre Marc Pillot	CTD	Amar Guendouz
CORPO	Phiou Roggerone	comité médical	Cathy Boissin Muriel Bissaconi	comité médical	Corinne Bergont Michele Astesana
STAGIAIRES	Marc Soriano Carline Heraud				

COMMISAIRES PARITAIRES	VAR	ALPES MARITIMES
PROFS/AE/CE/MA/TZR/stagiaires	Phiou ROGGERONE (resp des CP) Patrick RATEAU (secteur DRAGUIGNAN) Marc PASTOR (secteur TOULON) Corinne BERGONT (CE secteur HYERES) Michèle ASTESENA (secteur BRIGNOLES) Brigitte REBOUT (secteur Ouest var) Nathalie LEBault (secteur Fréjus St Raphaël) Philippe LEBault (ESTEREL)	Marc SALOMON (HAUT PAYS) Yves Garcia (CE GRASSE) Valérie MAIRESSE (CANNES NICE) Stéphanie SALOMON (MENTON NICE) Julien FERRAPIE (ANTIBES) Sylvie Anne VALLEE (CAGNES)
AGREGES	Cathy BOISSIN	